

COMMUNIQUE DE PRESSE
Non respect de la parité Homme et Femme au Haut Conseil des
Collectivités Territoriales

L'Association des Juristes Sénégalaises s'offusque de la violation flagrante de la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 portant parité absolue homme femme dans les instances électives et semi élective du décret présidentiel N°2016-1639 portant nomination des (70) membres **Haut Conseil des Collectivités Territoriales..**

L'AJS déplore la non-conformité du dit décret à la loi sur la parité malgré que la loi organique **n° 2016-25 du 14 juillet 2016** relative au **Haut Conseil des Collectivités Territoriales ait précisé que** c'est une institution semi-élective.

Cette violation remet en cause l'Etat de droit qui implique aussi la participation égalitaire des hommes et des femmes aux instances de prise de décisions.

Fait à Dakar le 24 octobre 2016